

Juin 2020 - N° 156

Prévention des difficultés des entreprises L'action du Groupement de Prévention Agréé de Loir-et-Cher depuis sa création

Ce tableau de bord est réalisé dans le cadre du partenariat établi entre le **Groupement de prévention agréé de Loir-et-Cher** et l'Observatoire de l'économie et des territoires. Il dresse **un bilan de l'action du GPA depuis sa création en 2016 jusqu'à la fin 2019**. Il repose sur les informations communiquées par ce dernier, sachant que les données collectées se sont progressivement enrichies et précisées. Ce premier tableau de bord a vocation à être actualisé régulièrement ; il sera complété avec de nouveaux thèmes (profil des responsables d'entreprise par exemple) qui n'ont pu être traités ici faute de données suffisantes.

Les **Groupements de prévention agréés (GPA)** tendent actuellement à **se multiplier en France**. Le premier d'entre eux est **né en 2016 en Loir-et-Cher**, ses initiateurs mettant à profit une disposition méconnue d'un article de 1984 du code de commerce ; ce dernier en autorisait la création afin d'intervenir le plus en amont possible des difficultés des entreprises et par conséquent de faciliter la pérennisation de leur activité et de leurs emplois. L'expérience a ensuite rapidement essaimé dans les autres départements du Centre-Val de Loire avec le **soutien financier du Conseil régional**.

Le GPA de Loir-et-Cher a aujourd'hui **valeur d'exemple**. Son action, médiatisée au plan national, est déclenchée sur une demande expresse du responsable d'entreprise ; elle repose sur le bénévolat de ses experts (retraités pour la plupart) dont les interventions ne sont pas facturées.

Jusqu'à la fin 2019, le GPA de Loir-et-Cher a **rencontré** au total **213 chefs d'entreprise** parmi lesquels **200 sont établis dans le département**, pour les 2/3 dans les territoires d'Agglopolys, du Val-de-Cher-Controis et Territoires vendômois. La montée en puissance du dispositif a été rapide, plutôt concentrée au début dans le Blaisois ; il touche désormais tous les territoires mais avec une intensité très variable. Globalement, au cours de ces trois années, le GPA a accompagné **7,1 établissements pour 1 000 existants**, ce ratio variant de moins de 2 à plus de 10 selon les communautés de communes ou d'agglomération (9,7 pour Agglopolys).

Ce sont le plus souvent de **très petites unités, relativement anciennes** (40 % ont 10 ans ou plus), pour un volume global d'environ **1 180 emplois** (plus d'un tiers dans l'industrie). Tous les secteurs d'activité sont représentés mais le **recours au GPA est plus fréquent dans le secteur de la restauration** (ratio de 32 établissements rencontrés sur 1 000), en particulier dans le Blaisois, ainsi que dans **l'industrie**, notamment des structures artisanales des métiers de bouche, et le **bâtiment**, qui a traversé ces dernières années une période très difficile.

Observatoire de l'Économie et des Territoires

Très majoritairement, les **difficultés** auxquelles se heurtent les établissements sont **d'ordre financier (2 fois sur 3)**, le plus souvent liées à une baisse de chiffre d'affaires ou parfois provoquées par de gros impayés. Certains commerçants font état d'une baisse d'activité liée au mouvement des gilets jaunes ou à des travaux de centre-bourg ou centre-ville. **Les conséquences se déclinent en cascade**, accumulation de dettes fiscales et sociales, insuffisance de trésorerie, retards de règlement des fournisseurs, difficultés personnelles, etc. Les cas de litiges ou de problèmes inhérents à la vie de l'entreprise sont moins fréquents.

**À fin 2019,
213 établissements
rencontrés
1 200 emplois concernés**

A l'issue du comité d'écoute, les experts du GPA ont estimé que **161 des établissements rencontrés** étaient **viables** et leur ont proposé un plan sur-mesure (133), parfois assorti d'une assistance spécifique assurée par les partenaires extérieurs (juridique, médiation de crédit...) voire d'une

demande de financement auprès d'Initiative Loir-et-Cher. **Les trois quarts de ces établissements sont encore en activité début juin 2020**. A l'inverse **52 structures ont été jugées non viables (1 sur 4)** et accompagnées vers une **fin d'activité, intervenue pour les 2/3 d'entre elles**.

Globalement, **142 des entreprises rencontrées sont toujours actives (69 %)** ; elles employaient **environ 850 salariés** au moment de leur contact avec le GPA. **64 autres ont cessé leur activité ; leurs 330 emplois ont disparu**. On ignore ce que sont devenues 7 petites structures.

Le bilan de l'action du GPA de Loir-et-Cher sur les trois premières années de son existence met en évidence la nécessité d'accompagner les très petites entreprises confrontées à des difficultés : **l'enjeu économique est loin d'être négligeable**. Il pose aussi la question de la délicate frontière entre prévention et traitement des difficultés, montrant que l'une et l'autre sont étroitement et graduellement imbriquées.

SOMMAIRE

Démographie des entreprises du Loir-et-Cher	3
Le Groupement de prévention agréé de Loir-et-Cher, une valeur d'exemple	4
Une action reposant sur le bénévolat	5
Plus de 200 établissements accompagnés en 3 ans	6
7 établissements rencontrés pour 1 000 établissements existants	7
Des difficultés plus marquées dans la restauration et l'agroalimentaire	8
Une majorité de Très Petites Entreprises regroupant près de 1 200 emplois	10
40 % des établissements accompagnés ont plus de 10 ans	11
Classification des difficultés des entreprises	12
Des difficultés avant tout d'ordre financier	13
Établissements suivis : des pertes de CA plus fréquentes dans le commerce et la restauration	14
76 % des établissements rencontrés jugés viables par les experts du GPA41	15
Une palette de solutions sur mesure	16

Pour cette analyse, l'Observatoire de l'Économie et des Territoires a bénéficié
du concours financier du Conseil départemental de Loir-et-Cher
et du Fonds mutualisé départemental de revitalisation de Loir-et-Cher

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : JEAN-LUC BROUTIN
PRÉSIDENT DE L'OBSERVATOIRE DE L'ÉCONOMIE ET DES TERRITOIRES

Publication électronique
Dépôt légal à parution
ISSN N° 1291-2565



Démographie des entreprises du Loir-et-Cher

Après avoir chuté en 2017, la création d'établissements est repartie à la hausse dès le second trimestre 2018 pour s'établir à des niveaux records en 2019 (près de 1 900 en moyenne annuelle sur la période en Loir-et-Cher), dopée par la micro-entreprise (7 créations sur 10) dont le régime continue d'attirer les créateurs. Parallèlement, les radiations demeurent nombreuses (1 150 en moyenne annuelle) bien que s'amenuisant en raison de l'amélioration de la conjoncture constatée sur cette période. En 2019, 235 situations de défaillance (redressement ou liquidation judiciaire) ont été enregistrées dans le département.

1 890

IMMATRICULATIONS D'ÉTABLISSEMENTS

EN MOYENNE ANNUELLE
(DE JUIN 2017 À JUIN 2019)



1 150

RADIATIONS D'ÉTABLISSEMENTS

EN MOYENNE ANNUELLE
(DE JUIN 2017 À JUIN 2019)

235

DÉFAILLANCES D'ENTREPRISES

EN 2019



-5,2 % par rapport à 2018

*D'après sources : CCI de Loir-et-Cher, CMA de Loir-et-Cher, Insee-Sirene, Banque de France/Fiben.
Notes : Total des créations et des radiations d'établissements CCI et CMA sans double compte
Défaillances d'entreprises par date de jugement (liquidation et redressement judiciaires ; données brutes).*

Nombre d'établissements créés en 2018 et taux de création par secteur d'activité

**Créations
d'établissements
en 2018 par
rapport à 2017**

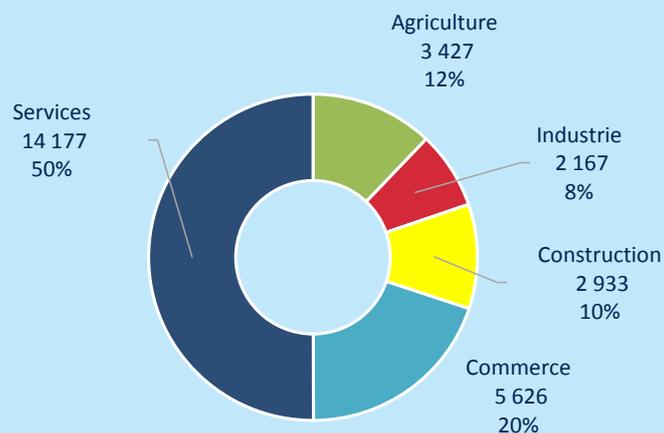


*D'après source : Insee-Sirene en géographie au 01/01/2019
(Champ : activités marchandes hors agriculture)*

**Ensemble
des
établissements
au 31/12/2019**

28 330

Répartition des établissements par secteur d'activité en 2019 (en nombre et en %)



D'après source : Insee-Sirene au 31/12/2019 (champ : catégorie juridique entrepreneur individuel et société commerciale)



Premier GPA créé récemment en France

Composé d'anciens chefs d'entreprise, experts comptables, juristes, banquiers, directeurs d'administration... le Groupement de prévention agréé du Loir-et-Cher (GPA41) est une **association loi 1901** créée en 2016 en application de l'article L611-1 du code de commerce, et agréée par la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Il s'appuie sur une **disposition, largement oubliée et exhumée pour l'occasion, de la loi de mars 1984**, relative à la prévention et au règlement amiable des difficultés des entreprises, qui instituait la mise en œuvre du groupement de prévention agréé pour déceler le plus tôt possible des difficultés et donc éviter aux entreprises le dépôt de bilan.

Depuis sa formation, **la première intervenue récemment en France**, le GPA41 a bénéficié d'une grande couverture médiatique. Il a aujourd'hui **valeur d'exemple** et accompagne la création d'autres GPA, d'abord dans les 5 autres départements du Centre-Val de Loire, puis dans d'autres régions. Le mouvement tend à **se généraliser** sur l'ensemble du pays (à l'échelle départementale ou régionale).

Un dispositif de prévention

Le GPA41 se compose de bénévoles qui accompagnent gratuitement les chefs d'entreprises qui en font la demande.

Ses experts, réunis en comité d'écoute, analysent la situation économique, comptable et financière de l'entreprise, et proposent par la suite des **solutions adaptées** aux problèmes identifiés, délivrent des conseils, et agissent au besoin en tant qu'intermédiaires dans les négociations avec les organismes publics (DDFIP, CCSF, URSSAF, Tribunal de commerce, banque et médiation de crédit, etc.).

Une démarche en 4 étapes

1 **Prise de contact**
avec le GPA41

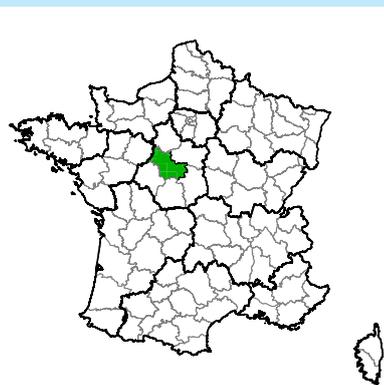
2 **Entretien téléphonique**
pour exposer la situation

3 **Comité d'écoute**
pour élaborer conjointement un plan d'action

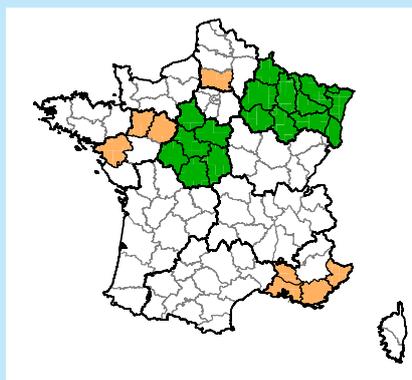
4 **Accompagnement**
par un bénévole

Réseau des GPA en France

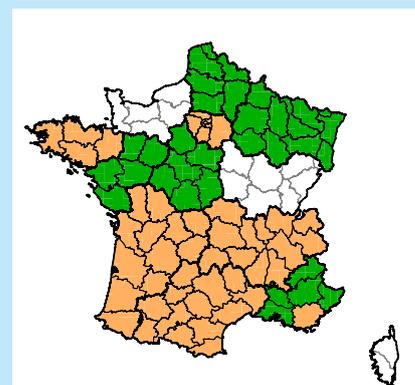
Situation fin 2016



Situation au 13/10/2019



Situation au 25/06/2020



■ GPA agréé ou opérationnel
■ GPA en cours de création

D'après source : GPA41

Une action reposant sur le bénévolat

Écoute des responsables d'entreprise, établissement de diagnostics, mise en place de procédures, démarches administratives, rencontres avec les partenaires... Autant de tâches pour lesquelles le GPA41 s'appuie sur un réseau d'experts bénévoles, souvent retraités du monde de l'entreprise, anciens cadres ou entrepreneurs, qui mutualisent leur expertise pour accompagner des entreprises en difficulté (ou en amont de leurs difficultés). Le groupement travaille aussi avec des acteurs locaux, notamment les réseaux Egée (Entente des générations pour l'emploi et l'entreprise) et Initiative Loir-et-Cher.



4 422 heures de bénévolat ont été comptabilisées depuis la création du GPA41, et valorisées par ce dernier pour un montant total de 109 000 euros.



95 comités d'écoute d'entreprises en difficulté ont été tenus (plus d'une trentaine environ par an en moyenne). Soit une évaluation par le GPA41 à hauteur de 47 500 euros.

Nombre annuel d'heures comptabilisées par les bénévoles du GPA41



Nombre annuel de comités d'écoute organisés par le GPA 41



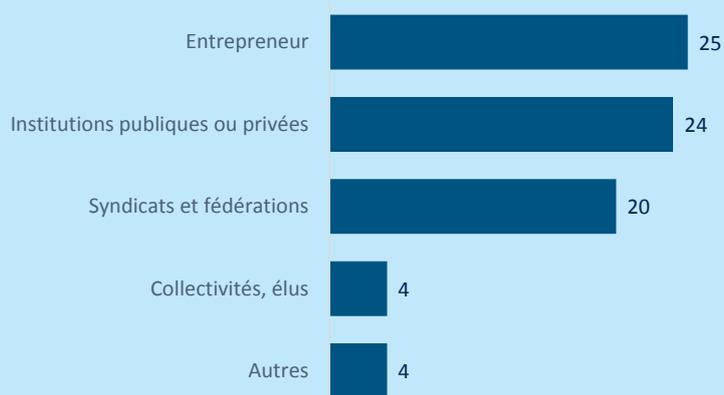
D'après source : GPA - Valorisation des contributions volontaires en nature

Un réseau de lanceurs d'alertes

Pour repérer les entreprises en difficulté, le GPA41 s'appuie sur de nombreux partenaires : syndicats et fédérations, organismes publics ou privés (URSSAF, experts-comptables, banque, UD DIRECCTE, Initiative Loir-et-Cher), structures administratives territoriales (préfecture, mairie, communauté de communes ou d'agglomération),...

L'entrepreneur peut lui-même activer le GPA (un tiers des cas en 2019).

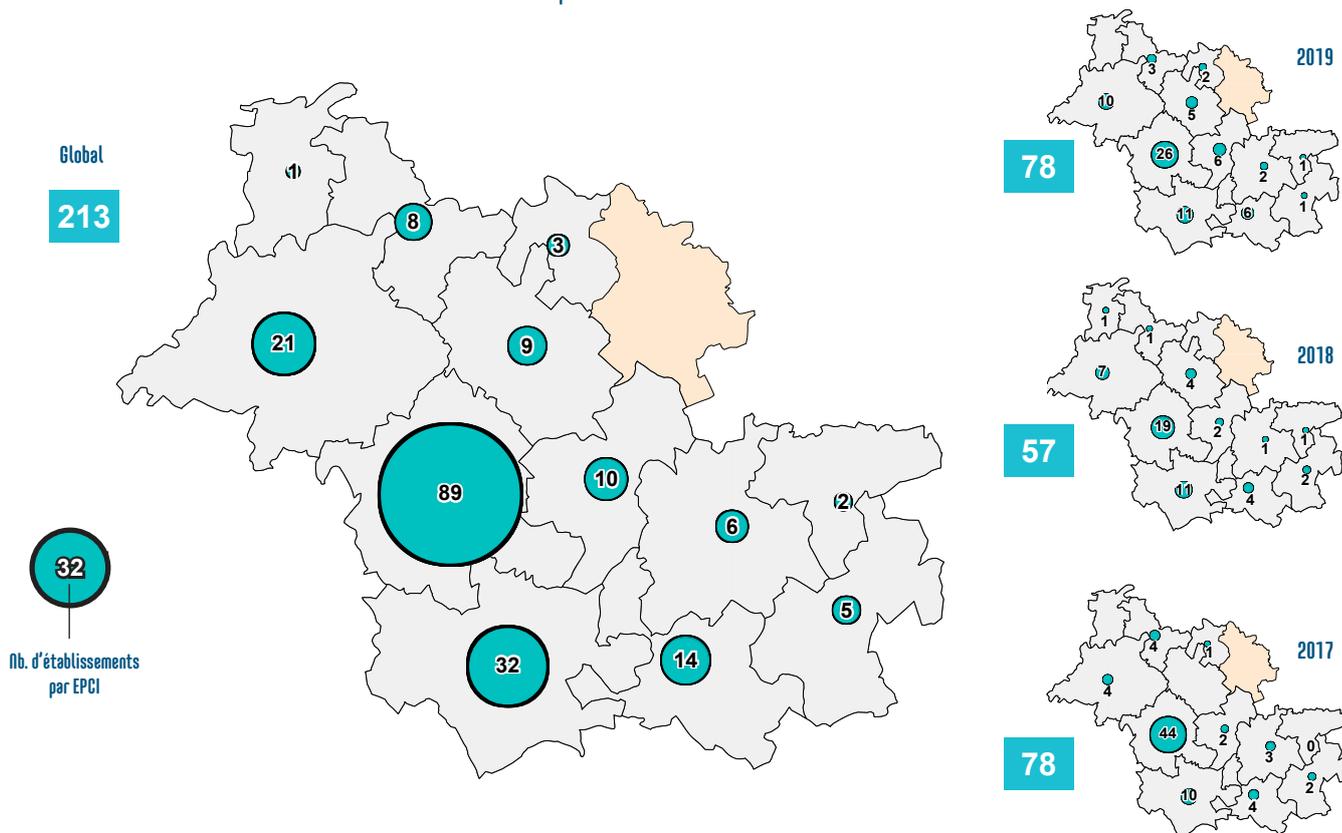
Nombre d'établissements suivis par le GPA41 en 2019 selon l'origine du contact



D'après source : GPA - Établissements suivis en 2019 – Cette information est venue enrichir la base de suivi des dossiers en 2019.

PLUS DE 200 ÉTABLISSEMENTS ACCOMPAGNÉS EN 3 ANS...

Nombre d'établissements accompagnés par le GPA41 entre 2017 et 2019 par territoire*



* Ne sont représentés ici que les établissements localisés dans les communautés de communes ou d'agglomération du Loir-et-Cher. 2 établissements ont été reçus fin 2016, ils sont comptabilisés dans cette analyse en 2017. Le même traitement a été effectué pour un établissement reçu en 2020 (rattaché à l'année 2019).

... DONT UNE GRANDE PARTIE DANS L'AGGLOMÉRATION BLÉSOISE

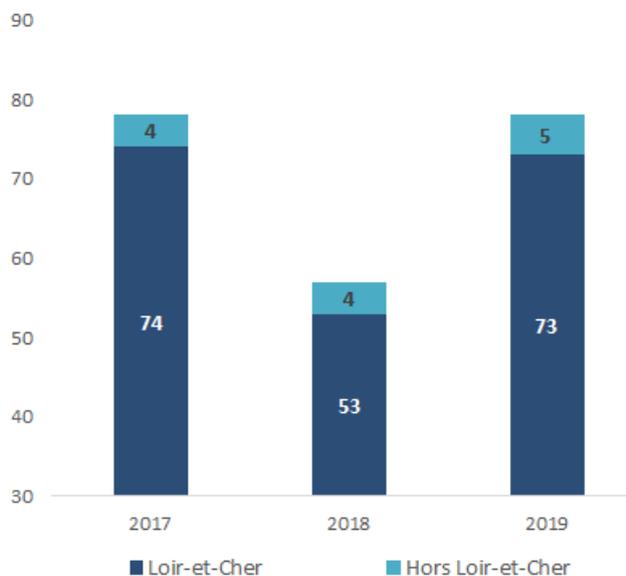
> La montée en puissance du dispositif a été rapide. Depuis sa création en 2016 jusqu'à fin 2019, le Groupement de prévention agréé du Loir-et-Cher a accompagné au total **213 responsables d'entreprises**, tous secteurs confondus. Ce sont principalement des commerçants, des artisans, des chefs de petites entreprises industrielles, des restaurateurs.

> Ils sont installés un peu partout dans le département du Loir-et-Cher mais leur répartition apparaît géographiquement inégale. On peut souligner **une forte concentration dans les territoires d'Agglopolys, de Val-de-Cher-Controis et des Territoires vendômois** (les 2/3 des responsables rencontrés), et dans une moindre mesure dans la communauté de communes de Romorantinais et Monestois.

> La communauté d'agglomération de Blois rassemble à elle seule plus de 4 établissements sur 10, soit un total de 89 établissements.

> À noter que le GPA41 a également reçu 13 établissements localisés en dehors du Loir-et-Cher, dont 6 dans le département d'Eure-et-Loir.

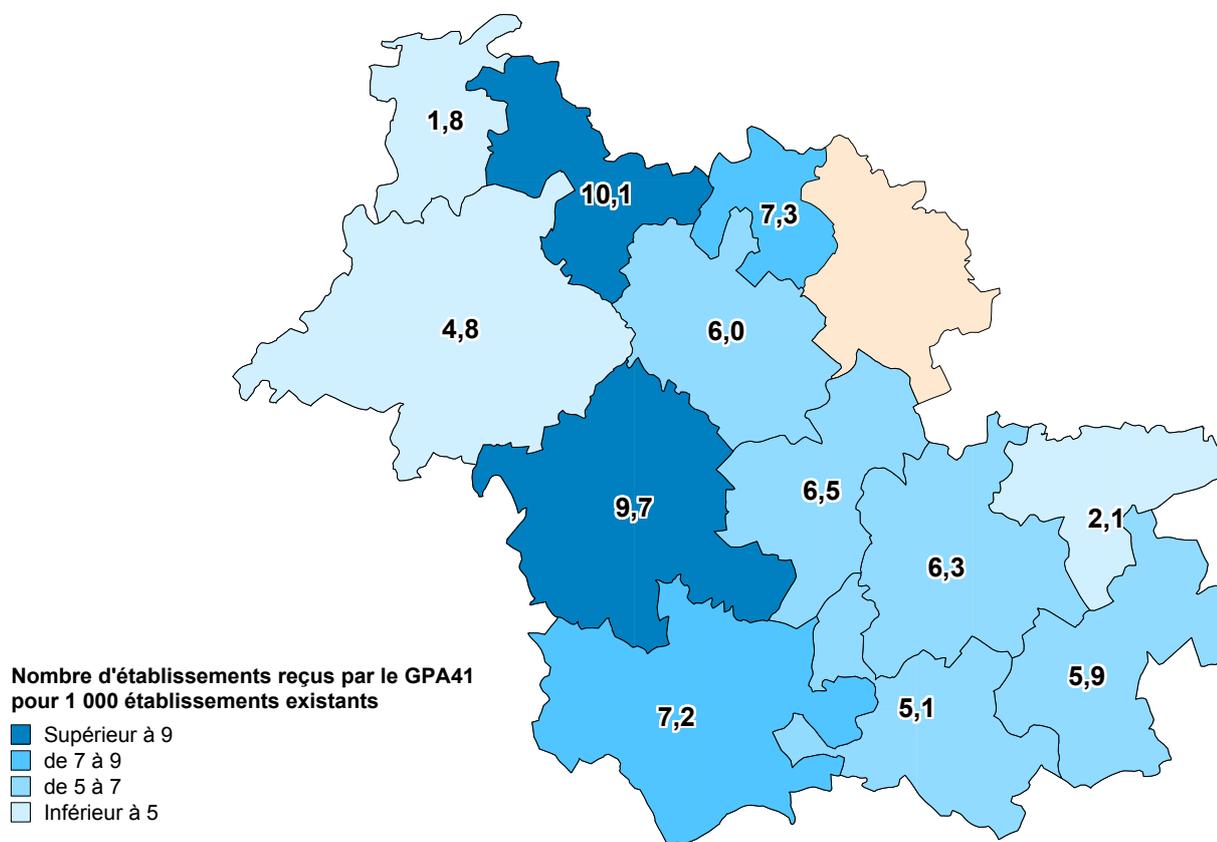
Nombre annuel total d'établissements accompagnés par le GPA41



D'après source : GPA41

7 ÉTABLISSEMENTS RENCONTRÉS POUR 1 000 ÉTABLISSEMENTS EXISTANTS

Nombre d'établissements reçus par le GPA41 entre 2017 et 2019 par territoire
pour 1 000 établissements existants au 31 décembre 2019



D'après source : GPA41, Insee-Sirene au 31/12/2019 (champ : catégorie juridique entrepreneur individuel et société commerciale)

L'ACTION DU GPA41 PLUS MARQUÉE DANS QUELQUES TERRITOIRES DONT AGGLOPOLYS ET VAL-DE-CHER-CONTROIS

> Le calcul du ratio « **nombre d'établissements rencontrés par le GPA41 pour 1 000 établissements existants** » permet de mesurer plus précisément la présence locale du GPA41 dans les différents territoires.

> Pour l'ensemble du **Loir-et-Cher**, ce ratio s'établit à **7,1**, mais l'écart entre les communautés de communes ou d'agglomération peut être important, variant de 1,8 (Collines du Perche) à 10,1 (Perche et Haut Vendômois).

> Pour **Agglopolys**, qui totalise 9 172 établissements actifs au 31 décembre 2019 (32 % des établissements du Loir-et-Cher), l'action du GPA41 a bénéficié à **89 entrepreneurs** entre 2017

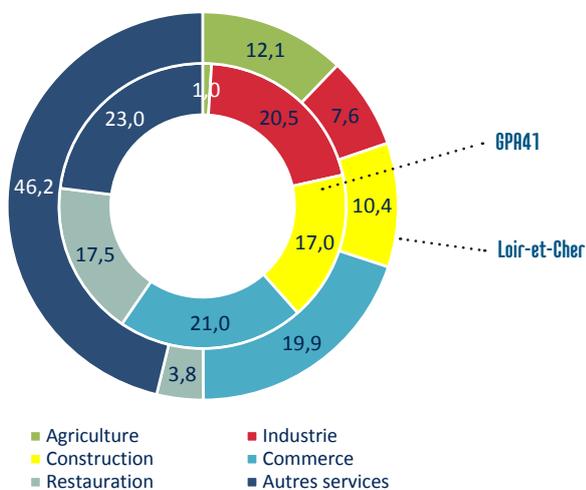
et 2019 (42 % du total de ceux suivis). Cela représente **9,7 établissements pour 1 000 établissements existants**.

> **Territoires vendômois** et **Val-de-Cher-Controis** qui concentrent respectivement 10 % et 15 % des établissements du département, possèdent des **ratios de couverture un peu plus faibles**, soit 4,8 pour le premier et 7,2 pour le second.

> Pour certains territoires, ce ratio de couverture paraît assez limité (2,1 pour la communauté de communes du Cœur de Sologne).

DIFFICULTÉS PLUS MARQUÉES DANS LA RESTAURATION ET L'AGROALIMENTAIRE

Répartition comparée par grand secteur d'activité des établissements reçus par le GPA41 entre 2017 et 2019 et de l'ensemble des établissements du Loir-et-Cher en 2019 (en %)



D'après source : GPA41, Insee-Sirene au 31/12/2019 (champ : catégorie juridique entrepreneur individuel et société commerciale)

Ratio comparé du nombre d'établissements reçus par le GPA41 pour 1 000 établissements existants dans le Loir-et-Cher par grand secteur d'activité

Secteur	Nb. d'établissements accompagnés	Stock d'établissements au 31/12/2019	Ratio (%)
Agriculture	2	3 427	0,6
Industrie	41	2 167	18,9
Construction	34	2 933	11,6
Commerce	42	5 626	7,5
Restauration	35	1 086	32,2
Autres services	46	13 091	3,5
Ensemble	200	28 330	7,1

D'après source : GPA41, Insee-Sirene au 31/12/2019 (champ : catégorie juridique entrepreneur individuel et société commerciale)

Clé de lecture : dans la restauration, le GPA41 a accompagné 33 établissements parmi les 1 086 établissements existants dans ce secteur au 31/12/2019, soit un ratio de 30,4 pour 1 000.

> L'activité des chefs d'entreprise ayant fait appel au GPA41 jusque fin 2019 se répartit de façon relativement homogène entre industrie, construction, commerce, restauration et autres services.

> En revanche, les écarts sont très importants si on se réfère au **nombre d'établissements rencontrés pour 1 000 existants**, ce ratio évoluant dans **un rapport de 1 à 7 selon les grands secteurs**, voire davantage si on se réfère à une nomenclature plus détaillée.

> La fréquence du recours au GPA41 **apparaît ainsi très élevée dans le secteur de la restauration** pour lequel ce ratio est supérieur à 30. On note de surcroît que 21 des 35 structures concernées sont localisées dans le périmètre d'**Agglopolys**.

> Ce ratio est important également dans l'industrie (proche de 20). Parmi les 41 établissements industriels loir-et-chériens suivis, 15 relevaient du **secteur agroalimentaire** pour qui ce taux de recours apparaît même particulièrement élevé (**plus de 38**) ;

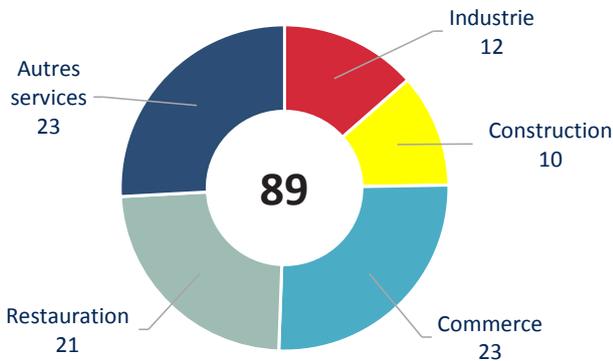
ce dernier compte en effet beaucoup de petites structures artisanales relevant des métiers de bouche, dont certaines ont fait appel au GPA41. À noter également que 7 établissements sont spécialisés dans la fabrication de produits métalliques.

> Le secteur de la **construction** a traversé au cours des dernières années une période très difficile, du fait notamment du niveau historiquement bas, localement, de la construction neuve. De fait beaucoup d'entreprises sont encore en difficulté. Le recours au GPA41 apparaît relativement fréquent : c'est le cas de **12 établissements sur 1 000** (presque exclusivement dans le domaine des travaux de construction spécialisée : charpente, menuiserie métallique et serrurerie, travaux de finition, etc.).

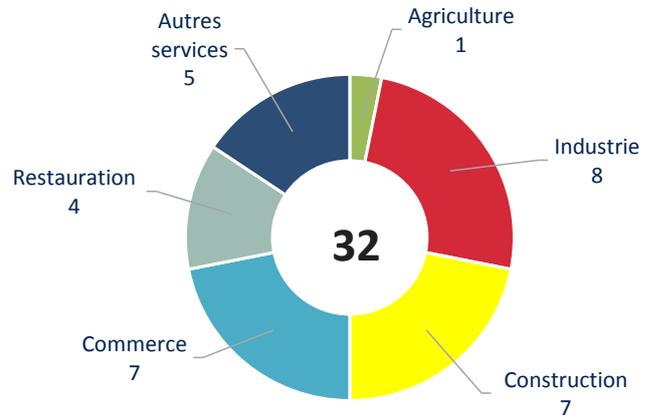
> Si les établissements du **commerce et des autres services** rencontrés par le GPA41 sont nombreux (près d'une centaine), la fréquence du recours au GPA41 semble plus faible dans ces deux secteurs. On remarque toutefois une surreprésentation des établissements de transport et des commerces de détail.

Nombre d'établissements suivis par le GPA41 entre 2017 et 2019
par grand secteur d'activité et par territoire*

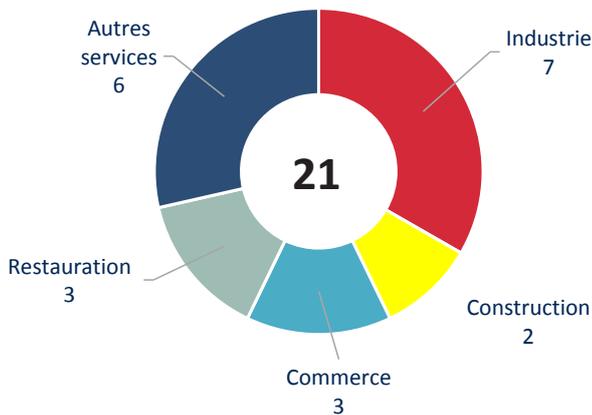
Agglopolys



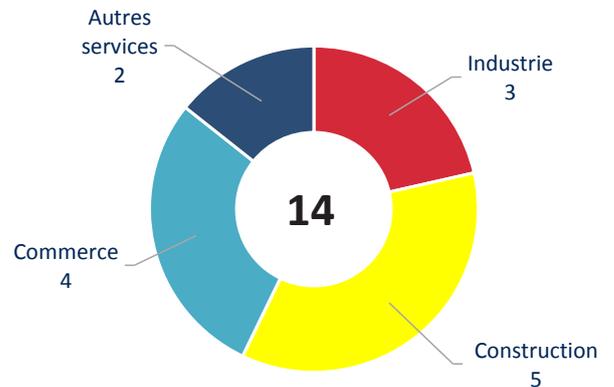
Val-de-Cher-Controis



Territoires vendômois



Romorantinois et Monestois



D'après source : GPA41, Insee-Sirene au 31/12/2019 (champ : catégorie juridique entrepreneur individuel et société commerciale)

*Les 4 territoires qui concentrent le plus grand nombre d'établissements accompagnés par le GPA41

LA RESTAURATION À AGGLOPOLYS ET TERRITOIRES VENDÔMOIS, L'INDUSTRIE DANS LE VAL-DE-CHER-CONTROIS ET ROMORANTIN

> La répartition par secteur d'activité des établissements ayant recouru au GPA41 diffère d'un territoire à l'autre, sans correspondre véritablement à leur profil économique.

> La moitié des structures localisées dans le périmètre d'**Agglopolys** rencontrées par le GPA41 exercent dans le **commerce et les services**, pour lesquels les taux de recours sont d'ailleurs supérieurs à ceux constatés ailleurs. Mais c'est surtout dans le domaine de la **restauration** que ce ratio apparaît, de très loin, le plus élevé : 49 établissements du secteur rencontrés sur 1 000.

> La proportion d'établissements ayant sollicité le GPA41 est aussi comparativement plus forte dans le **Val-de-Cher-Controis** dans les secteurs de **l'industrie et de la construction**.

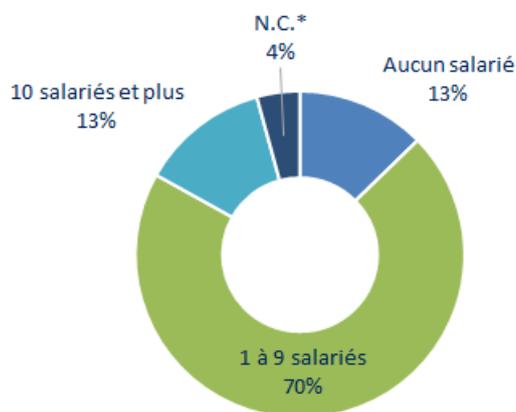
Ratio comparé du nombre d'établissements reçus par le GPA41 pour
1 000 établissements existants, par secteur d'activité (hors agriculture)
et par territoire (en ‰)

	Industrie	Construction	Commerce	Restauration	Autres services
Agglopolys (CA de Blois)	20,7	12,5	11,3	49,0	4,6
Val-de-Cher-Controis	23,7	15,8	9,0	19,1	3,0
Territoires vendômois	17,7	4,4	4,6	20,0	1,5
Romorantinois et Monestois	14,4	12,5	5,3	-	1,9

D'après source : GPA41, Insee-Sirene au 31/12/2019 (champ : catégorie juridique entrepreneur individuel et société commerciale)

UNE MAJORITÉ DE TRÈS PETITES ENTREPRISES REGROUPANT PRÈS DE 1 200 EMPLOIS

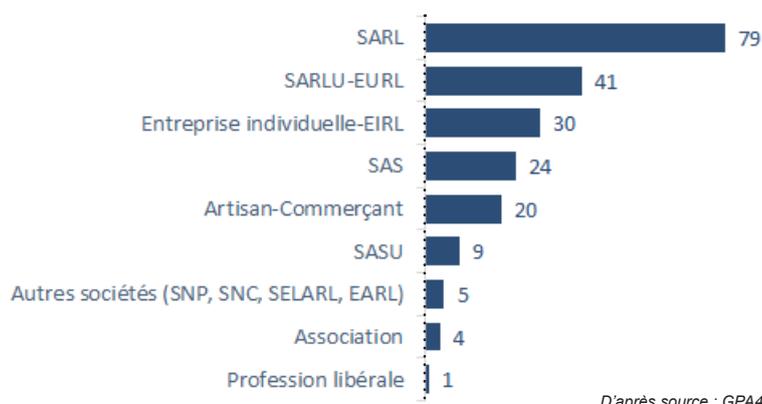
Répartition des établissements reçus par le GPA41 entre 2017 à 2019 selon leur tranche d'effectifs salariés (en %)



D'après source : GPA41, société.com
(champ: tranche d'effectif)

*N.C. : non communiqué

Nombre d'établissements reçus par le GPA41 entre 2017 à 2019 selon leur forme juridique



D'après source : GPA41



Répartition des établissements reçus par le GPA41 entre 2017 et 2019 par secteur d'activité et selon la tranche d'effectifs salariés

Secteur d'activité	Aucun salarié	1 à 9 salariés	10 salariés et plus	N.C.*	Total étab.
Agriculture	0	1	1	0	2
Industrie	3	31	10	0	44
Construction	7	27	4	0	38
Commerce	6	34	1	3	44
Restauration	4	25	3	1	33
Autres services	7	32	8	5	52
Ensemble	27	150	27	9	213

D'après source : GPA41, société.com
(champ: tranche d'effectif)

*N.C. : non communiqué

Répartition de l'emploi dans les établissements reçus par le GPA41 entre 2017 et 2019 par secteur d'activité

Secteur d'activité	Nb. d'emplois*
Agriculture	28
Industrie	445
Construction	135
Commerce	76
Restauration	101
Autres services	394
Ensemble	1 179

D'après source : GPA41, société.com
(champ: tranche d'effectif)

*173 structures ont précisé leur effectif salarié lors de leur premier contact avec le GPA, soit un total de 933 emplois. Afin d'approcher le volume d'emploi salarié global de l'ensemble des établissements rencontrés, une estimation a été réalisée pour les 40 structures pour lesquelles cette information faisait défaut, en retenant l'effectif moyen de la tranche mentionnée. Ce qui a permis d'ajouter 246 salariés au total précédent.

7 ÉTABLISSEMENTS SUR 10 EMPLOIENT MOINS DE 10 SALARIÉS

> Les établissements ayant sollicité l'appui du GPA41 entre 2017 et 2019 sont à **majorité de très petites entreprises (TPE)**. **70 % d'entre eux** emploient moins de 10 salariés (150 structures au total tous secteurs confondus). Ils pouvaient globalement à **environ 1 200 emplois*** dont un tiers dans l'industrie.

> Environ **13 %** n'emploient **aucun salarié**, une proportion similaire à ceux employant 10 salariés ou plus.

> Les formes juridiques des établissements accompagnés sont assez variées. Toutefois, les **sociétés** sont **largement majoritaires (76,1 %)**, soit un total de 162 établissements.

> La société à responsabilité limitée (SARL) constitue la forme juridique la plus répandue (37 %) devant la SARL unipersonnelle (19 %).

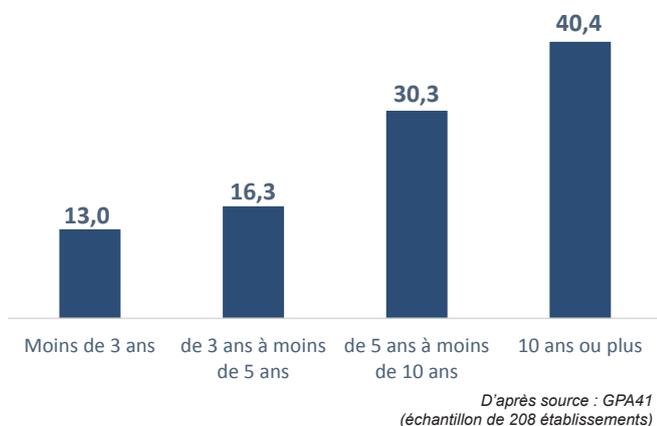
> Le ratio de recours au GPA41 est identique pour chacune de ces deux catégories : 17 établissements sur 1 000.

> **Les entreprises individuelles et les entreprises individuelles à responsabilité limitée (EIRL)** se positionnent en troisième place avec **30 établissements (14 %)**. Une vingtaine d'artisans et de commerçants ont également fait appel au GPA.

> Les professions libérales sont peu nombreuses à y recourir.

40 % DES ÉTABLISSEMENTS ACCOMPAGNÉS ONT 10 ANS OU PLUS

Répartition des établissements suivis par le GPA41 entre 2017 et 2019 selon leur ancienneté (en %)



Répartition des établissements suivis par le GPA41 entre 2017 et 2019 selon leur ancienneté et par secteur d'activité (en %)

Secteur	Moins de 3 ans	de 3 ans à moins de 5 ans	de 5 ans à moins de 10 ans	10 ans ou plus
Agriculture	1	0	0	1
Industrie	3	7	10	23
Construction	2	1	13	21
Commerce	11	10	11	11
Restauration	4	7	14	10
Autres services	6	9	15	18
Ensemble	27	34	63	84

D'après source : GPA41 (échantillon de 208 établissements)

11,7 ans

âge moyen des établissements accompagnés



47

ans âge moyen des chefs d'étab.

Chiffre d'affaires des établissements suivis par le GPA41 (en euros)

912,1k en moyenne

(CA min. : 9K
CA max. : 20,6M)

D'après source : GPA41

Le chiffre d'affaires moyen pour une année est calculé en considérant le chiffre d'affaires du dernier exercice fiscal connu des établissements concernés.

DES ENTREPRISES DÉJÀ BIEN EN PLACE

> Les établissements qui ont sollicité le GPA41 ne sont pas, pour la majorité, de jeunes établissements : **70 % ont au moins 5 années d'existence, et même dans 4 cas sur 10, plus de 10 ans. Ce sont donc principalement des entités déjà bien implantées dans leur territoire, et bénéficiant d'une réelle expérience.**

> Cette observation vaut pour tous les secteurs d'activités : les rangs des établissements de plus de 10 ans sont toujours les plus étoffés à l'exception de la restauration.

> Dans l'**industrie**, confrontée à de profondes mutations économiques, et surtout la **construction**, affaiblie par une conjoncture difficile, **plus de la moitié des établissements rencontrés ont plus de 10 ans. Ce sont donc des établissements bien en place.**

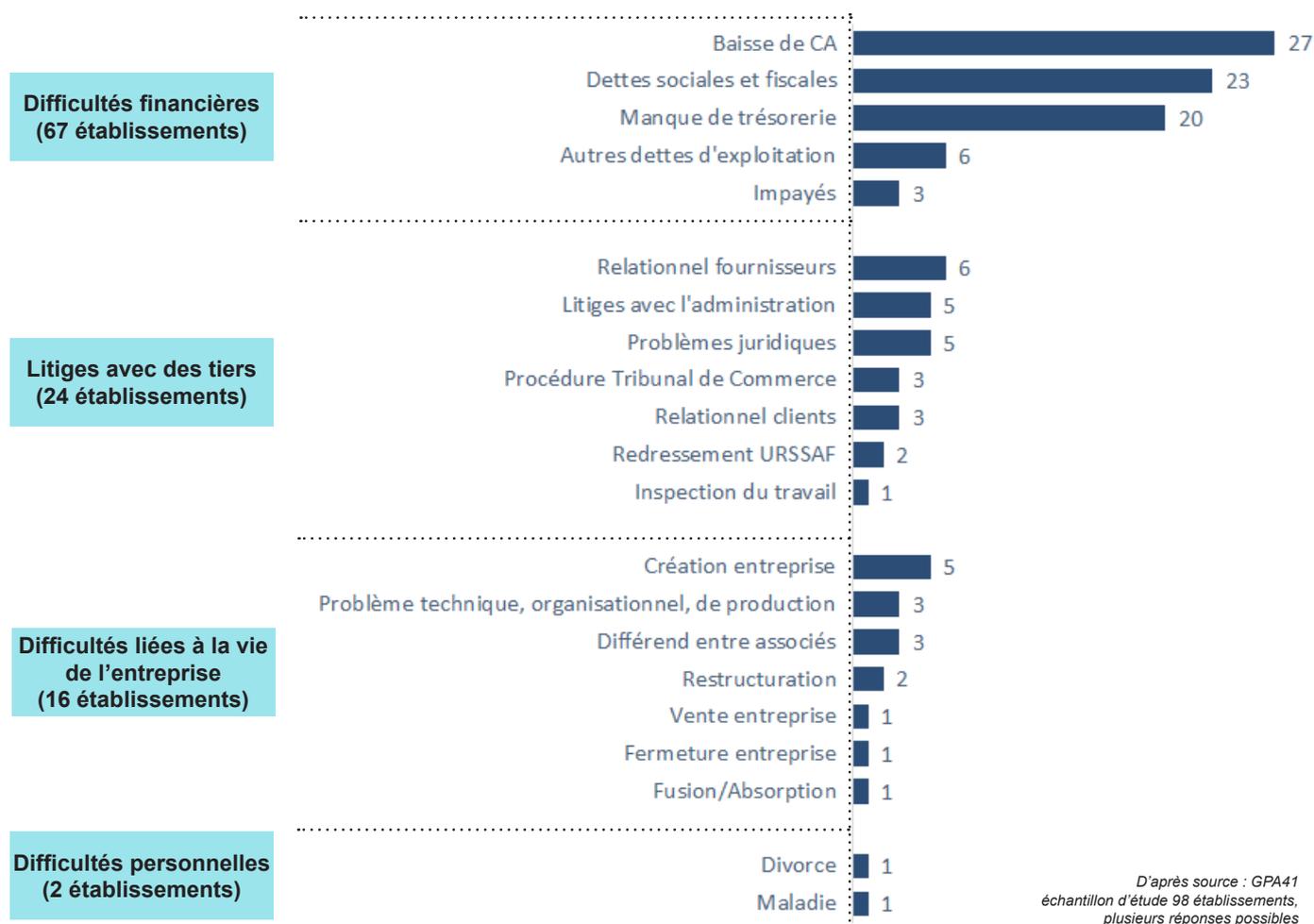
> **La part des établissements récents (de moins de 3 ans) accompagnés par le GPA41 apparaît très minoritaire**, presque marginale (**13 % du total**), alors qu'ils sont souvent considérés comme étant les plus fragiles. Ceux-ci sont cependant plus nombreux dans le commerce (1 sur 4) et dans une moindre mesure la restauration et les services, secteurs où les premières années paraissent de fait plus problématiques.

> La très grande majorité des responsables d'entreprise rencontrés sont des **hommes (78 %)**. Leur **âge moyen** était de 47 ans en 2019 (de 20 à 70 ans).

> Le chiffre d'affaires moyen des entreprises rencontrées progresse chaque année, mais cet indicateur doit être considéré avec prudence, les écarts étant considérables entre établissements.

DES DIFFICULTÉS AVANT TOUT D'ORDRE FINANCIER

Ventilation des établissements selon le type de difficultés rencontrées



D'après source : GPA41
échantillon d'étude 98 établissements,
plusieurs réponses possibles

2 ÉTABLISSEMENTS SUR 3 ACCOMPAGNÉS POUR DES PROBLÈMES FINANCIERS

> Les premières causes **des difficultés** des établissements accompagnés par le GPA41 sont d'**ordre financier (2 cas sur 3)**.

> Celles-ci sont souvent **liées à une perte de chiffre d'affaires**, problème directement évoqué par un quart des chefs d'entreprise, **plus rarement à de gros impayés. Les conséquences se déclinent en cascade**. Privés d'actifs suffisants, ils sont dans **l'impossibilité de régler les charges sociales et fiscales¹, qui s'accumulent** : une situation qui a motivé la prise de contact avec le GPA41 pour près d'un quart d'entre eux. Leurs **réserves de trésorerie s'effondrent**... Ces types de difficultés se conjuguent parfois.

> Un autre groupe de difficultés conduisant à solliciter le GPA41 concerne **les litiges**, dont certains **découlent parfois directement de (ou aboutissent à des) difficultés financières**. Ils

concernent des partenaires publics et privés. Ils sont liés à la gestion des **relations clients ou fournisseurs (1 cas sur 10), à l'administration (URSSAF, inspection du travail, etc.)**. Ils peuvent aussi être attachés à des **questions juridiques**.

> Les autres types de difficultés auxquelles sont confrontés les chefs d'entreprise sont moins fréquents. Plusieurs contacts du GPA41 ont été déclenchés en raison de difficultés intervenues au moment de la création de l'entreprise, de différends entre associés.

> Les **situations de détresse personnelle ayant justifié le déclenchement du contact GPA** sont rares (2 cas assez récents) mais sont traitées avec une grande vigilance. Il apparaît toutefois que ce type d'information n'a pas été systématiquement consigné. Le phénomène est de ce fait sous-estimé dans cette analyse.

NOTE

¹Les charges sociales et fiscales sont situées au passif du bilan comptable de l'entreprise et concernent les rémunérations dues au personnel de l'entreprise, les cotisations dues à la sécurité sociale et autres organismes sociaux (URSSAF, caisse de retraite, etc.), ainsi que la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) collectée sur les ventes à reverser.

ÉTABLISSEMENTS SUIVIS : DES PERTES DE CA PLUS FRÉQUENTES DANS LE COMMERCE ET LA RESTAURATION

Proportion d'établissements concernés par type de difficultés et par secteur d'activité
(hors agriculture) (pour 10 établissements)

	Industrie	Construction	Commerce	Restauration	Autres services
Dettes sociales et fiscales	2,6	2,1	1,4	2,7	2,8
Baisse de CA	2,6	1,7	5,7	3,3	2,0
Manque de trésorerie	2,1	1,7	2,1	2,0	2,4
Autres dettes d'exploitation	1,1	0,8	0,7	-	0,4
Impayés	0,5	0,4	-	0,7	-
Difficultés financières	6,3	6,3	7,9	7,3	7,2
Litiges avec l'administration	0,5	0,4	0,7	0,7	0,4
Relationnel fournisseurs	0,5	0,4	-	-	0,4
Problème juridique	0,5	-	0,7	0,7	0,8
Procédure Tribunal de Commerce	0,5	0,8	-	-	-
Redressement URSSAF	-	-	-	-	0,8
Relationnel clients	0,5	0,4	-	-	0,4
Inspection du travail	0,5	-	-	-	-
Litiges avec des tiers	3,2	2,1	1,4	2,0	2,8
Création entreprise	-	-	0,7	1,3	0,8
Différends entre associés	1,1	-	-	0,7	-
Fermeture entreprise	-	0,4	-	-	-
Fusion/absorption	0,5	-	-	-	-
Problème technique, organisationnel, de production	0,5	0,8	-	-	-
Vente entreprise	-	-	-	0,7	-
Restructuration	-	0,8	-	-	-
Difficultés liées à la vie de l'entreprise	2,1	2,1	0,7	2,7	0,8
Divorce	-	0,4	-	-	-
Maladie	-	0,4	-	-	-
Difficultés personnelles	-	0,8	-	-	-

D'après source : GPA41
(échantillon d'étude 98 établissements)

> Il y a relativement **peu de différences entre les secteurs d'activités s'agissant des difficultés** auxquelles les établissements sont confrontés et aucun ne se démarque du profil qui vient d'être dressé. Les problèmes financiers sont partout au centre de leur préoccupation.

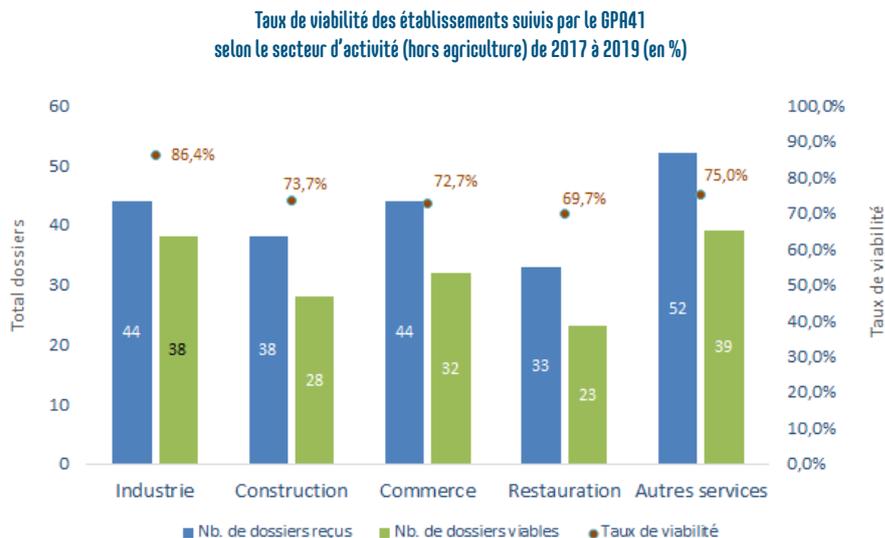
> La seule singularité concerne les secteurs du **commerce** et dans une moindre mesure de la **restauration**. Les chefs d'entreprises ayant contacté le GPA41 ont été très nombreux à déplorer **une baisse de leur activité et donc de leurs ressources : respectivement 5 et 3 cas sur 10.**

> Pour une partie d'entre eux, le **mouvement des Gilets jaunes**¹, qui s'est étalé sur plusieurs mois à partir de novembre 2018, a eu un impact négatif sur le chiffre d'affaires (paralysie des centres-villes, blocage des axes de circulation, baisse de fréquentation de la clientèle). Parfois ces difficultés ont fait suite à une baisse de la clientèle attribuée à des **travaux urbains de centre-bourg ou de centre-ville.**

NOTE

¹ Un rapport sénatorial d'information chiffre les préjudices économiques à 217 millions d'euros d'indemnisation de dégâts matériels au 31 mai 2019, et une baisse d'activité de près de 30 % le samedi pour les commerçants et artisans installés dans les centres-villes. Source : senat.fr, Rapport n° 605 (2018-2019).

76 % DES ÉTABLISSEMENTS RENCONTRÉS JUGÉS VIABLES PAR LES EXPERTS DU GPA41



8

établissements jugés viables sur 10 sont encore en activité 1 an après avoir contacté le GPA



D'après source : GPA41

NOTE

Le taux de viabilité correspond au rapport du nombre de dossiers jugés viables par le comité d'écoute du GPA41 au nombre total de dossiers reçus.

Situation des établissements accompagnés par le GPA41 au 01/06/2020

Année	Actif	Plan de continuation	Plan de sauvegarde	Redressement judiciaire	Liquidation judiciaire	Radié	Dissous	situation non connue	Total étab.
2017	40	4	1	1	19	7	5	1	78
2018	30	4	1	3	10	3	2	4	57
2019	55	0	0	4	12	4	1	2	78
Ensemble	125	8	2	8	41	14	8	7	213

D'après source : GPA41, société.com (champ: tranche d'effectif)

142 ÉTABLISSEMENTS TOUJOURS EN ACTIVITÉ

> Globalement, **161 établissements ont été jugés viables** par les experts du comité d'écoute, à l'issue du diagnostic réalisé, soit **76 %** de ceux rencontrés. Cette proportion était un peu plus élevée en **2019 (79 %)**.

> Cette part est plus élevée dans **l'industrie (86 %)**, où les établissements rencontrés pouvoient globalement à près de 450 emplois salariés.

> La viabilité est considérée **plus faible pour les autres secteurs d'activité (de 70 % à 75 %)**.

> Sur le plan géographique, on observe un taux plutôt élevé (**83 %**) pour **Agglopolys** qui concentre beaucoup des entreprises rencontrées par le GPA. La comparaison avec les autres territoires n'est pas pertinente compte tenu du faible nombre des dossiers.

> **Les 3/4 des établissements considérés viables lors de la prise de contact sont toujours en activité début juin 2020**

(soit 122). En revanche, **23 d'entre eux ont fait l'objet d'une liquidation judiciaire et 16 autres ont cessé leur activité.**

> **51 établissements** rencontrés ont été considérés comme **non viables**. Les experts du GPA les ont le plus souvent **accompagnés vers la cessation d'activité**. Toutefois, parmi les 35 structures concernées suivies en 2017 et 2018, **11 sont toujours en activité au 1^{er} juin 2020 (soit un tiers)** parmi lesquelles **4 bénéficient d'un plan de continuité ou de sauvegarde. De même, 8 établissements jugés ainsi en 2019** parmi les 16 rencontrés sont toujours en activité. Pour 7 autres établissements la situation actuelle n'a pu être établie.

> Globalement, **69 % des établissements rencontrés jusqu'à la fin 2019 (soit 142) sont toujours actifs**, quel que soit le jugement porté au départ sur leur viabilité. **Ils totalisent 850 emplois salariés environ.**

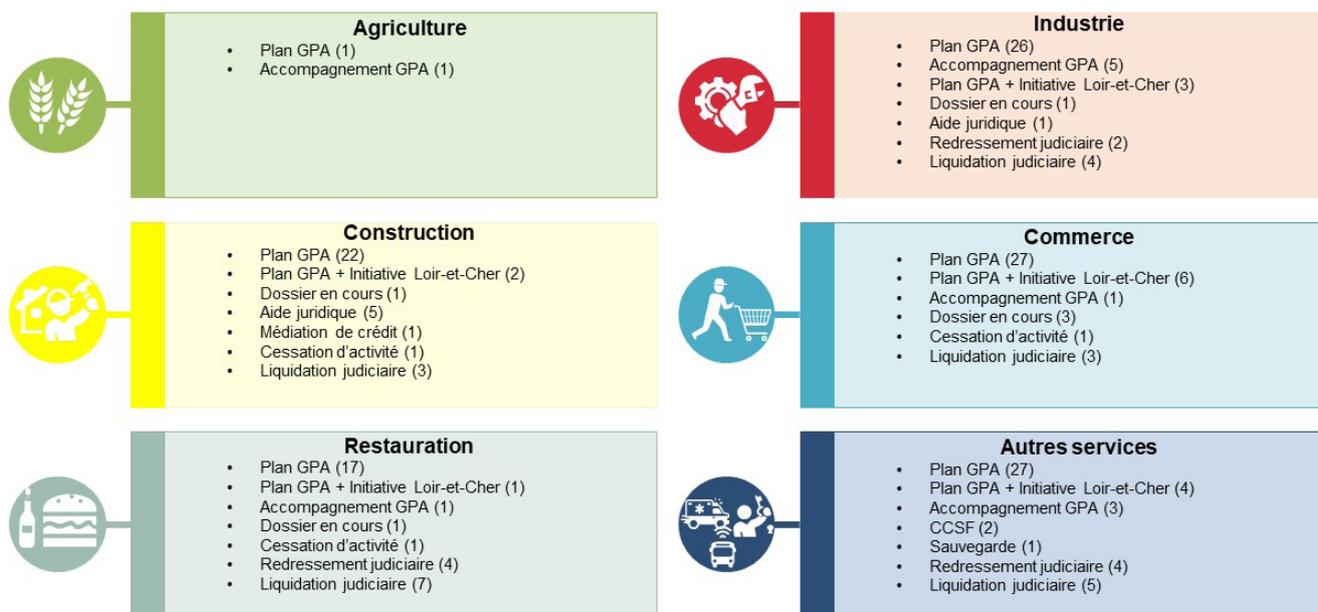
UNE PALETTE DE SOLUTIONS SUR MESURE

Répartition des solutions proposées par type entre 2017 à 2019
(en nb d'établissements concernés)



D'après source : GPA41
(échantillon d'étude 195 établissements)
plusieurs réponses possibles

Répartition des solutions proposées par type et par secteur d'activité
entre 2017 à 2019 (en nb. d'établissements concernés)



D'après source : GPA41
(échantillon d'étude 195 établissements)

> Les experts du GPA41 s'appuient sur leur expérience pour proposer tout un ensemble de solutions adaptées aux problèmes auxquels font face les dirigeants d'entreprise qui les consultent.

> **133 établissements** ont ainsi bénéficié de 2017 à 2019 d'un **plan d'action**.

> Il s'agit le plus souvent d'un « **plan GPA** » comprenant une liste d'actions précises à mener pour sauver l'entreprise ou résoudre les problèmes. Celles-ci peuvent correspondre par exemple à une négociation en vue de repousser des échéances ou étaler le règlement de la dette. D'autres mesures plus drastiques sont parfois préconisées lorsque cela s'avère nécessaire comme la réduction de personnel, la renégociation d'un bail ou même le changement de statut juridique de l'entreprise.

> Dans certains cas, le GPA41 met à la disposition du dirigeant un ou plusieurs experts du groupe qui se rendent au sein-même de l'entreprise. Ce dispositif nommé « **Accompagnement GPA** » a bénéficié à **13 entrepreneurs** dont 5 dans le secteur de l'industrie et autant dans celui des services.

> Dans d'autres cas, l'accompagnement se conjugue à **une demande de financement auprès d'Initiative Loir-et-Cher (16 établissements)**, ou est complété par une **aide juridique fournie par un cabinet partenaire (7 établissements)** ou une intervention de la Banque de France dans le cadre d'une **médiation de crédit**.

> Dans le cas de difficultés liées à un litige ou à la vie de l'entreprise, le plan GPA est très majoritairement proposé seul.

> Lorsque la difficulté, le plus souvent financière, ne peut pas être surmontée, Le GPA accompagne le dirigeant dans l'ouverture d'une procédure collective (sauvegarde, redressement, liquidation) auprès du tribunal de commerce. Cela concerne près de 2 entreprises confrontées à des difficultés financières sur 10. En cas de procédure de sauvegarde ou redressement, les experts recommandent tout de même un Plan GPA pour aider l'entreprise à se réorganiser et maintenir son activité.

> La **liquidation a concerné 22 établissements** durant la période (dont 11 rencontrés en 2017).